

Les Coteaux

Le foyer en toute liberté



Foyer Atout Brenne

SOLIDARITÉ
RESPECT ÉQUITÉ
CITOYENNETÉ





L'association Atout Brenne

L'association **Atout Brenne** a été créée en 1973 par un groupe de bénévoles. Ils sollicitent la communauté **d'Emmaüs**.

L'Abbé Pierre vient en personne les aider à organiser une grande vente pour financer un architecte.

Elle obtient pour 1€ symbolique le don du terrain où se situe l'IME ouvert en 1974 et le siège.

Fort de cette expérience, l'Abbé Pierre décidera peu de temps après d'ouvrir, au Blanc, une communauté d'Emmaüs.

Depuis sa création, l'association s'est agrandie. Elle est composée de plusieurs sites et elle a fusionné en 2015 avec **l'association l'Aurore**, d'où l'apparition d'un soleil dans le logo.

Elle s'étend sur tout le territoire de la Brenne, entre la Haute Touche et Saint-Benoît-du-Sault.

Elle accompagne **330 personnes**, enfants et adultes, et emploie près de 130 professionnels.





Établissements & services Atout Brenne



ESAT - La Haute Touche
Brasserie
Parc de la Haute Touche
36290 Obterre



Foyer d'hébergement
67, rue de Ruffec
36300 Le Blanc



ESAT - Maison Blanche
Maraichage
Sous-traitance
Lieu-dit La Maison Blanche
36300 Douadic



ESAT - Travaux extérieurs
Rue du 8 mai
36300 Le Blanc



SESSAD
14, rue Grande
36300 Le Blanc



ESAT - Ferme d'Azé
Élevage d'ovins et bovins
Lieu-dit Azé
36300 Poulligny-Saint-Pierre



ESAT - Laverie
13, rue André Parpirolles
36300 Le Blanc



SAVS
14, rue Grande
36300 Le Blanc



Foyer de vie
8, rue Mis et Thiennot
36800 Saint-Gaultier



IME
14, rue Blaise Pascal
36300 Le Blanc



SAAF
14, rue Blaise Pascal
36300 Le Blanc



ESAT - Laverie
61, rue Langlois Bertrand
36800 Saint-Gaultier



Foyer de vie
67, rue de Ruffec
36300 Le Blanc



ESAT - Espaces verts
8, rue du 8 mai
36800 Saint-Gaultier





Origines du projet du foyer de Vie «Les Coteaux»

L'association **Atout Brenne** réfléchit à ce projet depuis 2010. Le foyer de Vie Les Coteaux est le résultat de l'addition de **2 foyers de vie**, celui de Saint-Benoit-du-sault et celui de saint-Gaultier. Le foyer de Saint-Benoit-du-Sault accueillait, depuis 1990, 8 adultes en internat et 4 en externat. Le foyer de saint-Gaultier, ouvert en 1991, accueillait 7 adultes en internat et 8 en externat. Le foyer de Vie Les Coteaux accueille 20 internes, 5 en accueil de jour et dispose de 2 places d'accueil temporaire et/ou stagiaire.

Les deux bâtiments **ne sont plus adaptés** à la population actuelle pour plusieurs raisons :

- Locaux ne répondant pas aux normes d'accessibilité.
- Bâtiment sur plusieurs étages (*un escalier central desservant les 2 étages et les chambres*)
- Petites tailles des chambres (*9 à 11 m²*), Pas de chambre pour un couple, Pas de chambre qui permette d'accompagner les personnes en fin de vie (*pas de place pour un lit médicalisé, pas de matériel de douche adapté*)
- Salle de bain commune aux étages (*deux SDB pour 7 usagers*) et WC sur les paliers.
- Absence de lieu pour stocker les médicaments
- 1 seule salle d'activité sur Saint Gaultier, La salle commune sert aussi pour les activités.
- Salles d'activités dans les garages et non chauffés sur Saint-Benoit
- Pas d'extérieur (*verdure, potager...*), Parking insuffisant

L'association achète à la mairie un terrain sur Saint-Gaultier. Une analyse des besoins est réalisée. Un groupe architecture avec des résidents, professionnels, familles, membre du Conseil d'administration se crée. Les plans sont validés et les travaux débutent en juillet 2020.

Le foyer **Les Coteaux** ouvre le 2 février 2022.



Présentation des activités

Activités manuelles, peinture, atelier détente, massages, esthétique, plaines des sports, piscine, , gym douce, kart à pédale, boccia, jardin, balade éco-citoyenne, piscine, vélo, journal et actualités, fermette et équitation, musique, soutien scolaire, chiffres et lettres en jeu, bibliothèque , cuisine, atelier linge avec l' ESAT, sorties culturelles, cinéma, bowling, bricolage, vie associative.

Pour certaines activités, je peux participer financièrement (*clubs de sport, sorties particulières, séjours, spectacles, concerts, équitation, massages, restaurants...*)



Une fois par semaine, je fais le ménage de mes espaces de vie.



Tous les jours, je participe aux activités qui me sont proposées.

Visites et liens famille

Je peux recevoir des invités dans l'espace rencontre ou dans ma chambre.

Ces invités peuvent être ma famille, mon tuteur, mes amis.

Je peux aussi partir en week end en famille ou aller rendre visite à des membres de ma famille en journée.

Ces temps de visite et les organisations sont convenus avec les éducateurs.

Je peux partir en vacances. J'ai droit à 5 semaines de vacances, soit 35 jours pour les internes et 25 jours pour les externes.



Une journée type



Je me lève à partir de 7 heures.
Je peux aussi prendre plus de temps.



Je prends mon petit déjeuner
et me prépare entre 7 et 9 heures.



Les personnes qui ne dorment pas
au foyer,
les externes, arrivent à 9 heures
et repartent à 17 heures.



Je participe aux activités
où je suis inscrit.
de 14h30 à 16h30.



Après 17h, je peux participer
à une activité dans une association
à l'extérieur du foyer
(gym, danse, badminton, judo etc...)
ou je fais mes courses, vais au coiffeur
ou tout autre rdv, comme tout le monde,
docteur, dentiste, kiné.



Je dîne à partir de 19h.





Je participe aux activités
où je suis inscrit.
de 9h30 à 11h30.



Je déjeune à 12h30.



Après manger, temps calme,
je peux aller dans ma chambre
pour me reposer.

Je peux être dans les espaces
«temps calme» et/ou les salons
pour regarder la télévision,
lire un livre ou le journal,
faire des jeux, de l'ordinateur,
écouter de la musique,....



Je peux me coucher
à partir de 20 heures.
Mais je peux aussi aller
dans ma chambre pour regarder
la télé, dessiner, seul ou accompagné.

Je peux être dans les espaces
«temps calme»
et les salons pour regarder la télévision,
lire un livre, faire des jeux, ...



Il faut respecter les horaires
de coucher permettant
de ne pas déranger le sommeil
des autres résidents,
en semaine maximum 23 heures.



Les week-end,
des sorties me sont proposées
avec les éducateurs
mais je peux aussi rester au foyer.

Le week-end,
je peux me coucher
et m'endormir plus tard.

Ouverture sur l'extérieur

J'ai le droit de sortir du foyer. Je regarde mon projet et les éducateurs m'indiquent si je peux sortir en ville seul, avec un autre résident ou un éducateur.

Les éducateurs m'accompagnent pour participer à mon PAP, à la vie du foyer, à la vie de citoyen et à l'accès au droit commun.

Mon Projet d'Accompagnement Personnalisé (PAP) :

- Les éducateurs sont à mon écoute pour exprimer mes choix, mes envies, mes demandes. Ils les écrivent. **C'est mon projet.**

La vie du Foyer, de l'association :

- Réunions de résidents avec les éducateurs et le chef de service :
 - on prépare les réunions de CVS,
 - on propose des sorties, des nouvelles activités,
 - on parle de la vie du groupe, des règles de vie,...
- Réunions de CVS (*Conseil de la Vie Sociale*) : tous les représentants des établissements adultes sont réunis avec la direction pour :
 - Parler des projets en cours,
 - Discuter des travaux pour améliorer les bâtiments
 - Donner un avis, faire évoluer les règles de vie, l'organisation de la vie quotidienne
 - Poser des questions à la directrice.

QUELS SONT VOS SOUHAITS ?





La vie de Citoyen et L'accès au droit commun :

En fonction de mes envies et de mes capacités, je participe à la vie citoyenne, en groupe ou tout seul :

- Être inscrit à un club de loisir ou de sport
- Participer à des associations ou des commissions municipales
- Être bénévole dans des associations
- Participer à la vie culturelle : exposer nos loisirs créatifs, nos photos, nos œuvres

Accueillir des groupes, d'enfants ou d'adultes au jardin, des associations au foyer...

Comme tout le monde, j'ai un docteur. Si besoin, je vais voir des spécialistes, opticien, cardiologue, neurologue ou tout autres professionnels de la santé. J'ai des rendez-vous comme tout le monde sur l'extérieur.

J'ai le droit de vote.

Je choisis si je veux me faire prendre en photo ou non.





Hébergement

Je possède **une chambre** de 23m² avec salle de douche et WC individuels, placard aménagés, espace pour mettre un lit simple ou double, la télévision, un fauteuil.

Il y a une **terrasse privative** de 6m² pour y mettre un salon de jardin, chaises, banc, tables, parasol ou des fleurs.

Ma chambre est un lieu privé.

J'ai les clés de ma chambre. Les éducateurs frappent et se présentent avant d'entrer.

Je peux décorer ma chambre et choisir mes meubles.

Je peux inviter des personnes dans ma chambre

Je peux rester au foyer toute ma vie et y vieillir, si je n'ai pas de besoin médicaux constants. Il existe des chambres pour les Personnes à Mobilité Réduite (PMR)

Tout est de plain pied et accessible pour les personnes en fauteuil.





Les repas

Les repas sont préparés par la **cuisine centrale** de l'association et sont livrés au foyer.

Petit déjeuner :

Je prends mon petit déjeuner sur mon unité de vie. Selon mon projet, je peux le prendre dans ma chambre.



Il est composé de pain, beurre, confiture, d'une boisson chaude et d'un jus de fruit. Le dimanche il me sera proposé une viennoiserie.

Déjeuner et Diner :

Je peux manger dans la salle de restaurant.

Si il y a trop de bruit pour moi, il m'est possible de manger dans la pièce voisine ou sur une unité de vie.

Je participe aux services comme la mise de table, le service du fromage, du dessert ou du café, le débarrassage, le balayage, le nettoyage des tables, et l'entretien des sols.

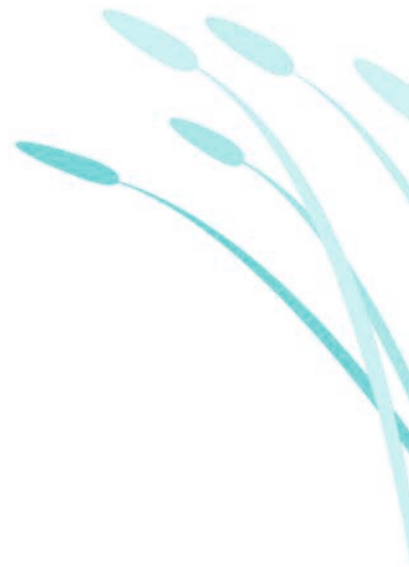


Le linge

Mon linge est lavé par l'**ESAT laverie** de l'association.

Je mets mon linge sale dans des sacs. L'ESAT vient le chercher, le lave et me le ramène.

Au retour, j'aide les éducateurs à le distribuer dans les chambres et je le range dans mon placard.





L'équipe

L'association Atout Brenne est pilotée par la directrice générale. Il y a également une directrice adjointe pour le pôle « *Habitat et Vie sociale* » dont dépend le foyer.

Au foyer «les Coteaux», l'équipe est la suivante :

- **Un chef de service** qui organise la vie au foyer, fait attention à ma sécurité, supervise mon projet.

- **Deux psychologues**, elles interviennent au foyer. Elles viennent à tour de rôle une journée par semaine. Elles me rencontrent avant mon projet. Je peux demander un rendez-vous avec elles quand j'en ai besoin.

- **Deux éducatrices spécialisées** qui coordonnent les actions en lien avec mon projet, aide pour les activités et m'accompagnent au quotidien. Elles participent à mon projet.

- **Une équipe éducative** avec **des monitrices éducatrices, accompagnantes éducatives et sociales ou AMP**, qui m'aident dans la vie de tous les jours (*toilettes, repas, ménage, courses, rdv divers*) et animent des activités. J'ai **une référente** pour mon projet avec qui je parle plus.

- **Une maitresse de maison** qui gère la bonne tenue du foyer, reçoit les repas, les stocks, fait des courses du petit déjeuner, m'aide sur certaines activités (*cuisine, ménage...*)

- **Deux surveillantes de nuit**. Elles me rassurent la nuit, font attention à moi et au foyer.





Mes droits et libertés

- J'ai le droit d'accepter ou de refuser d'aller dans ce foyer.
- J'ai le droit de déménager.
- Si je veux aller dans un autre établissement, j'en parle à mon représentant légal (*curateur, tuteur, famille*), aux professionnels du foyer et au directeur.
- Pour défendre mes droits, je peux m'adresser au défenseur des droits du département.
- J'ai le droit d'avoir une vie privée affective et sexuelle dans un consentement mutuel. Les deux adultes doivent être d'accord. Je n'insiste pas si l'autre n'est pas d'accord.
- J'ai le droit à la pratique religieuse : Je peux pratiquer ma religion.
- J'ai le droit au respect des liens avec ma famille : Je peux téléphoner à ma famille / Si je veux écrire à ma famille, les éducateurs m'aident. Je peux recevoir ma famille et mes amis au foyer ou les voir à l'écran.
- J'ai le droit à l'information (*avoir des renseignements*) : Les éducateurs répondent à mes questions sur tous les sujets.
- J'ai le droit de circuler librement : Je peux me déplacer seul au foyer, dans la cour du foyer et à l'extérieur si c'est inscrit dans mon PAP.
- J'ai le droit de vote : Je peux avoir des explications sur le vote et comment le faire. Je peux être inscrit sur les listes électorales. Je peux être accompagné pour aller voter. Je choisis pour qui je vote.
- J'ai le droit à l'image : je donne, ou non, mon accord pour être pris en photo ou filmé et pour la diffusion des photos et vidéos sur l'extérieur du foyer et à l'intérieur de l'association. Si je suis d'accord, je signe une autorisation de droit à l'image.





Foyer de Vie Les Coteaux
8 rue Mis et Thiennot
36 800 St Gaultier
www.foyer-lescoteaux.fr